

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMST 2023-12-15 ANNULE ET REMPLACE LA DMST 2023-08-20 DÉCISION DU MAIRE

OBJET: DEMANDE D'AIDES FINANCIERES POUR LA REALISATION D'OUVRAGES DE SURVEILLANCE REGLEMENTAIRE ET DE PRETRAITEMENT DE REJETS AQUEUX DE L'ABATTOIR DE SISTERON

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le projet de la commune de SISTERON de réaliser les études préalables et travaux de réalisation d'ouvrages de surveillance réglementaire et de pré-traitement de rejets aqueux de l'abattoir de Sisteron,

VU le montant de l'opération estimé à 2 176 950 € H.T comprenant 1 Tranche Ferme + 2 Tranches optionnelles de travaux et 15% de divers et imprévus, et provisions pour révision de prix.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de solliciter une aide de l'Agence de l'Eau et d'autoriser Mr Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande d'aides financières.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau suivant le plan de financement ci-après :

AERMC	653 085.00€	30%
COMMUNE	1 523 865.00 €	70%
Coût total du projet	2 176 950.00 €	

ARTICLE 2 : d'autoriser Mr Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subventions

ARTICLE 3 : de solliciter les subventions les plus élevées possibles de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;

ARTICLE 4 : d'autoriser Mr le Maire à demander une dérogation afin de pouvoir réaliser les travaux avant d'avoir une réponse formalisée de l'agence de l'eau ;

ARTICLE 5 : les crédits sont prévus au Budget Abattoir

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière de Sisteron, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'Agence de l'Eau R.M.C.

Fait à Sisteron, le 08-01-2024 Pour copie conforme Le Maire, Daniel SPAGNOU